

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Moselle

COMMUNE de FOLSCHVILLER

L'an **deux mil vingt et un, le trente septembre**, à **19h00**, le Conseil Municipal de la commune de **FOLSCHVILLER**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Didier ZIMNY**.

Étaient présents : M. Didier ZIMNY, Mme Stéphanie LATTA, M. Dominique COLANTONIO, Mme Mounia KEHILI, M. Marc GULDNER, Mme Nicole MATHIEU, Mme Marthe JAKSCH, M. Daniel BESCH, M. Giovanni DALIA, Mme Hélène JACINTO, M. Claude GAUDEL, Mme Marie Laure BECKER, Mme Martine ILLY, M. Sahin AKIN, Mme Julie LEMMEL, Mme Delphine DOLVECK, M. Alexandre KÖNIG, M. Philippe KOEHLER, Mme Giovanna BOYON, M. Xavier ENGEL, Mme Faïza FARES, Mme Myriam LUKOWSKI.

Étaient absents excusés : M. Claude STAUB, Mme Séverine WALQUAN, M. Yannick SCHNEIDER.

Étaient absents non excusés : M. Moussa BOUHALLOUFA.

Procurations : M. Claude STAUB en faveur de M. Dominique COLANTONIO, Mme Séverine WALQUAN en faveur de Mme Hélène JACINTO, M. Yannick SCHNEIDER en faveur de Mme Nicole MATHIEU.

Secrétaire : Mme Mounia KEHILI.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-076 : Adoption du procès-verbal de la séance du 08 juillet 2021

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal est appelé à approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 08 juillet 2021.

Adopté à la majorité des membres présents ou représentés à la séance.

25 VOTANTS
20 POUR
5 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-077 : Subvention 2021 au CCAS pour les actions du DRE (Dispositif de Réussite Educative)

Rapporteur : Madame JACINTO

Dans le cadre du dispositif du DRE (Dispositif de Réussite Educative), une convention a été signée avec la sous-préfecture de Forbach. Elle prévoit, via un budget prévisionnel d'un montant de 83 040 €, une participation financière de la commune de Folschviller à hauteur de 30 000 € et de la commune de Valmont à hauteur de 8 500 € pour les enfants des familles des quartiers Lamartine – Chateaubriand.

Il comporte 5 fiches actions :

- Fiche 1 : « Poste de coordination »
- Fiche 2 : « Accompagnement à la scolarité adaptée et renforcée »
- Fiche 3 : « Coup de pouce clé »
- Fiche 4 : « Soutien à la parentalité et médiation familiale »
- Fiche 5 : « Accompagnement et interventions santé »

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ce plan d'action ainsi que le budget prévisionnel et d'autoriser le Maire à verser au CCAS la participation communale dans le cadre du DRE 2021 à hauteur de **30 000,00 €**.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à la séance.

25 VOTANTS
25 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-078 : Demande de subvention pour les travaux de l'Hôtel de Ville

Rapporteur : Monsieur GULDNER

Par une délibération en date du 15 avril 2021, le conseil municipal avait autorisé le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention auprès de nos différents partenaires, nous avons d'ores et déjà reçu un retour positif de la Préfecture de la Moselle pour la DETR. En parallèle, nous avons été informés par les services de la région Grand-Est que notre dossier serait éligible à des fonds européens dans le cadre du dispositif REACT-EU dont le taux maximum de financement qui pourrait potentiellement nous être apporté serait de 70% sans limite de plafond mais uniquement sur les dépenses relatives aux économies d'énergie

Par conséquent, il convient d'intégrer ces éléments et il est proposé au conseil municipal d'arrêter le plan de financement comme suit :

Montant total du projet : 1 690 250 € H.T
DETR : 507 075 € soit 30,00 %
Région Grand Est (Climaxion) : 55 000 € soit 3,25 %
Région Grand Est (FEDER) : 620 000 € soit 36,68 %
Fonds propres : 508 175 € soit 30,07 %

Et d'autoriser le Maire à solliciter toutes les subventions correspondantes au nom de la commune et à signer tous documents nécessaires à la bonne réalisation de cette opération.

Adopté à la majorité des membres présents ou représentés à la séance.

25 VOTANTS
20 POUR
5 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-079 : Demande de subvention - Extension du système de vidéo protection

Rapporteur : Monsieur COLANTONIO

La commune envisage l'installation de caméra de surveillance supplémentaire dans divers quartiers de la ville afin de lutter contre la délinquance et identifier les auteurs de dégradation à l'encontre de biens publics ou privés.

A cet effet, nous avons sollicité l'intervention du référent sécurité de la Préfecture de la Moselle qui est intervenu courant du mois de mai et qui a émis un certain nombre de recommandations. Par la suite, un devis a été sollicité auprès de la société IRIS qui nous a fait parvenir une offre d'un montant de 65 147 € H.T pour la fourniture et la pose de 13 caméras ainsi que de l'infrastructure et des logiciels nécessaires au bon fonctionnement de l'installation.

Afin de concrétiser cette opération, je vous propose de m'autoriser à déposer des dossiers de demande de subvention auprès de nos différents partenaires et d'arrêter le plan de financement comme suit :

- Région Grand-Est : 16 286,75 € soit 25 %
- Dotation équipement des territoires ruraux (DETR) : 16 286,75 € soit 25 %
- Fonds d'intervention et de prévention de la délinquance (FIPD) : 19 544,10 € soit 30 %
- Commune de Folschviller : 13 029,40 € soit 20 %

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à la séance.

25 VOTANTS
25 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-080 : Avenant n°1 – Ajout de parcelles d'un bail à ferme sous seing privé

Rapporteur : Madame DOLVECK

Par délibération en date du 27 mai 2021, le Conseil Municipal a donné son accord pour attribuer des parcelles communales à Madame CHICCHIRICHI Frédérique, jeune agricultrice, à l'occasion du départ en retraite de Monsieur MARTIN Jean-Claude.

Suite à l'attribution de ces parcelles, l'intéressée s'est rendu compte qu'il existe encore des parcelles communales à exploiter au sein de ses ilots de culture.

C'est pourquoi elle sollicite l'attribution des parcelles suivantes :

- Section 15 Parcelle 123 : 1 a 95 ca lieudit « Lisborn »
- Section 15 Parcelle 126 : 0 a 98 ca lieudit « Lisborn »
- Section 15 Parcelle 129 : 6 a 88 ca lieudit « Lisborn »

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver cet avenant, et d'autoriser le Maire à le signer.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à la séance.

25 VOTANTS
25 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-081 : Attribution de marché - Contrats d'assurance au 01 janvier 2022

Rapporteur : Madame MATHIEU

Les contrats d'assurance souscrit auprès de la SMACL (Responsabilité civile et protection fonctionnelle) et de GROUPAMA GRAND EST (Protection juridique, flotte automobile et dommages aux biens) arrivent à échéance le 31 décembre 2021. De ce fait, une consultation a été organisée sur la base d'un cahier des charges établi en partenariat avec Risk Partenaires pour les quatre années à venir.

Un avis de publicité a été publié sur le site de la MATEC ainsi que dans un journal d'annonces légales

La date de remise des offres avait été fixée au mardi 29 juin 2021 à 12 heures.

Le 30 juin 2021, nous avons procédé à l'ouverture des offres que nous avons fait parvenir à Risk Partenaires pour analyse et vérification. Le 31 août 2021, nous avons pris connaissance du rapport d'ouverture.

Les résultats sont les suivants :

Assureur retenu pour le lot 1 : SMACL

- Lot 1 : Responsabilité civile : formule sans franchise, prime annuelle 3 503,38 € T.T.C.

Assurance retenu pour les lots 2 – 4 – 5 : GROUPAMA GRAND EST

- Lot 2 : Protection fonctionnelle : formule sans franchise, prime annuelle 240,11 € T.T.C.
- Lot 4 : Flotte automobile : formule avec franchise 230 € -3,5T, 450 € +3,5T avec garantie tous dommages pour l'ensemble des véhicules, prime annuelle 3 831,08 € T.T.C.
- Lot 5 : Dommages aux biens et risques annexes : Variante 1 formule avec franchise générale de 1 000 € (y compris mobilier urbain) sauf Tempête-grêle-neige et incendie 10 000 €, prime annuelle 9 122,39 € T.T.C.

Assurance retenu pour le lot 3 : CIADE

- Lot 3 : Protection juridique : formule sans franchise et seuil d'intervention 600 € (barème), prime annuelle 1 361,00 € T.T.C.

Le conseil municipal est appelé à approuver les résultats d'ouverture des plis après vérification des offres effectuée par Risk Partenaires, et d'autoriser le Maire à signer les contrats avec la SMACL, GROUPAMA GRAND EST et CIADE, avec effet à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une durée de quatre années.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à la séance.

25 VOTANTS
25 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-082 : Délibération autorisant le Maire à signer tous les actes administratifs relatifs au groupement de commandes Fus@e et demande de subvention

Rapporteur : Madame LATTA

Le Maire de la commune de Folschviller expose au Conseil Municipal le point ci-après portant sur l'acquisition de solutions numériques dans le cadre du groupement de commandes Fus@e initié par le Département de la Moselle et leur subventionnement.

Pour mémoire, notre commune a adhéré par décision du 16 décembre 2020 au groupement de commande Fus@é « Faciliter les Usages @-éducatifs » qui met à notre disposition une coordination facilitatrice par le Département et des marchés dédiés pour l'acquisition de solutions numériques dites clefs en mains labellisées par les Autorités Académiques.

Ainsi, les matériels et travaux fléchés dans ces marchés peuvent être subventionnés conformément au règlement d'octroi idoine des subventions Fus@é du Département de la Moselle.

Ceci étant exposé, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser le Maire à signer toutes commandes de matériels et équipements numériques pour notre ou nos écoles (travaux de câblage, solutions interactives, classes mobiles, bureautique,...) dans le cadre des marchés mis à disposition par le groupement de commandes Fus@é,
- D'autoriser le Maire à solliciter toutes les subventions correspondantes au nom de la commune.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à la séance.

25 VOTANTS
25 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-083 : Signature d'une convention de financement dans le cadre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires

Rapporteur : Mme LATTA

En complément de l'adhésion au dispositif Fus@é, la commune avait décidé également en début d'année de candidater à l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires dans le cadre du plan de relance.

A cet effet, un dossier avait été constitué sur la base des besoins recensés auprès des équipes enseignantes de chaque établissement et déposé auprès des services compétents. Début juin, nous avons été informés que notre demande avait été retenue.

Par conséquent, il convient à présent d'autoriser le Maire à signer la convention de financement dans le cadre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à la séance.

25 VOTANTS
25 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-084 : Signature d'une convention avec la société ORANGE pour le renouvellement du bail pour une antenne relais

Rapporteur : Monsieur DALIA

Le bail signé en septembre 2008 pour la pose d'une antenne relais ORANGE sur l'église Jean BOSCO arrive à terme prochainement.

Par conséquent, une nouvelle convention nous a été adressée au moins de juin. Des négociations ont été entreprises avec l'opérateur afin de solliciter une réévaluation du montant du loyer annuel qui était jusqu'à présent de 3 600 € par an.

Une nouvelle proposition nous a été adressée fin août pour un loyer annuel de 4 500 €.
Les autres termes du contrat restent identiques à ceux de 2008.

Par conséquent, le conseil municipal est invité à autoriser le Maire à signer une nouvelle convention avec la société ORANGE pour la pose d'une antenne radiotéléphonique sur la parcelle numéro 27 section 18 pour une durée de 12 ans à compter du 8 septembre 2021, moyennant le versement à la commune d'un loyer de 4 500 € par an.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à la séance.

25 VOTANTS
25 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-085 : Contrat d'apprentissage

Rapporteur : Monsieur AKIN

Par conseil municipal en date du 16 septembre 2010, le Maire avait été autorisé à signer des contrats d'apprentissage avec des jeunes pour le service espaces verts de la commune.

Depuis cette date, plusieurs jeunes ont bénéficié de cette formation en alternance puisque la commune a un maître d'apprentissage au sein du personnel communal.

Le Maire rappelle à l'assemblée que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (pas de limite d'âge pour les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une collectivité territoriale. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui.

Enfin, ce dispositif s'accompagne d'aides financières éventuelles et d'exonérations de charges patronales et de charges sociales. Restera à notre charge le coût de la formation de l'apprenti(e) dans le C.F.A. qui l'accueillera.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter la proposition du Maire pour la durée du mandat de prendre des personnes en apprentissage,
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le Centre de Formation des Apprentis,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à la séance.

25 VOTANTS
25 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-086 : Création de trois emplois

Rapporteur : Madame MATHIEU

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Qu'il appartient au Conseil Municipal, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre la promotion interne. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi.

Considérant le prochain départ en retraite d'un agent d'une école maternelle et le besoin dans l'autre école d'un agent à temps non complet puisque les « tous petits sont accueillis ». Suite également au décès brutal d'un agent du service administratif survenu il y a quelques mois, il s'avère nécessaire de pourvoir à son remplacement et de recruter un agent du cadre d'emploi des adjoints administratifs.

Le Maire propose à l'assemblée :

- d'inscrire au tableau des effectifs du personnel à compter du 1^{er} décembre 2021 :

Nombre d'emplois	Grade/ Cadre d'emploi	Catégorie hiérarchique	Nature des fonctions	Temps de travail hebdomadaire
1	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	C	Aide maternelle	35 h 00

1	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	C	Aide maternelle	16 h 00
1	Adjoint Administratif	C	Comptable	35 h 00

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi du 26 janvier 1984.

Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Il pourra être prolongé, par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent pourra être reconduit que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :
Article 1 : d'adopter la proposition du Maire,
Article 2 : de modifier le tableau des effectifs,
Article 3 : d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Adopté à la majorité des membres présents ou représentés à la séance.

25 VOTANTS
20 POUR
0 CONTRE
5 ABSTENTIONS

Monsieur le Maire clôture la séance à 19h45.

**La secrétaire de séance :
Madame KEHILI Mounia**

